

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse  
**Herausgeber:** Pro Senectute Suisse  
**Band:** - (2002)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le principe de solidarité en péril  
**Autor:** Seifert, Kurt / Fabbri, Sandrine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789393>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le principe de solidarité en péril

**Les assureurs veulent que les 50 ans et plus prennent en charge les coûts des soins prodigués aux personnes âgées. Pro Senectute rejette cette proposition.**

Les clichés conditionnent les esprits. Dernier exemple en date: auparavant, on parlait des «vieux pauvres», aujourd'hui, des «vieux riches». L'association faïtière de la branche assurance maladie, «santésuisse», ne s'exprime pas autrement lorsqu'elle propose l'introduction d'une assurance soins qui ferait uniquement passer à la caisse les 50 ans et plus. Elle justifie ainsi sa décision: l'augmentation constante des coûts engendrés par les soins prodigués aux personnes âgées ne devrait pas grever les jeunes ménages mais être assumée par ceux qui ont, en général, atteint un bon niveau de vie et sont déjà passablement déchargés de leurs devoirs – financiers – familiaux. Actuellement, grâce à la prime unique de l'assurance de base à partir de 26 ans, jeunes et vieux se répartissent les coûts de la santé.

### Transparence des coûts

On peut bien évidemment comprendre pourquoi les assureurs tirent la sonnette d'alarme. Depuis l'introduction de la loi sur l'assurance maladie, les coûts des soins à charge de l'assurance de base ont pratiquement doublé: de 793 millions de francs en 1996, ils sont passés à 1553 millions en 2001. Selon «santésuisse», cette inflation correspondrait à environ un quart de l'augmentation annuelle des cotisations.

La mise en application, dès le 1er janvier 2003, de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations devrait enfin rendre transparents les coûts engendrés par les soins prodigués aux personnes âgées. «Santésuisse» estime que 1,2 millions de

francs supplémentaires, somme répartie sur plusieurs années, seraient à charge de l'assurance de base. Ces coûts supplémentaires se répercuteraient lourdement sur l'assurance de base. On estime ainsi que les cotisations feraient un bond de 10%.

### Projet pour une assurance soins

Les tarifs cadre de l'assurance de base ne comprennent pas tous les coûts engendrés par les centres de soins et les EMS. Une plus grande transparence en la matière obligerait les assureurs – et donc le collectif des assurés – à passer à la caisse. Les cantons ainsi que les patientes et les patients seraient, eux, soulagés de quelques frais. Dans ces conditions, que «santésuisse» souhaite voir «les pouvoirs publics, les assurances et leurs assurés se partager les coûts des centres de soins et des EMS en fonction des revenus et de la fortune» peut facilement se comprendre.

Soyons clairs: Pro Senectute Suisse n'est pas a priori opposée à l'introduction d'une assurance soins. En revanche, ce qui est parfaitement inacceptable c'est que «santésuisse» veuille en priorité faire payer les 50 ans et plus. Cette mesure, si elle était prise, aurait pour conséquence de briser la solidarité entre jeunes et personnes âgées, l'un des fondements de l'assurance de base avec la solidarité entre personnes en bonne santé et malades et celle qui doit s'exercer entre hommes et femmes. En manière de justification, les assureurs partent du principe que *toutes* les personnes âgées sont «riches», la fortune *moyenne* de cette génération étant la plus élevée.

À l'inverse de celui de l'AVS, le système de cotisations par tête de l'assurance maladie ne ménage pas de solidarité entre riches et pauvres. C'est un fait, mais qui ne doit pas dégénérer en un conflit de générations. La solution permettant de désamorcer une crise annoncée existe: des cotisations calculées selon le revenu et la fortune. Pour les personnes âgées *et* pour les jeunes.

*kas /sf*